

Nantes, le 20 mars 2020

Objet : informations Covid 19

Comme nous l'avons indiqué dans notre précédent compte-rendu, des points réguliers d'informations sont faits avec la direction. Le dernier en date a eu lieu vendredi 20 mars.

La directrice a repris les propos du directeur général sur l'exemplarité des agentes et des agents, autant celles et ceux qui doivent assumer les missions prioritaires de la DGFIP que celles et ceux qui sont confinés.e.s. Solidaires Finances publiques comme les agentes et les agents de la DGFIP n'a pas attendu le message de J Fournel pour adopter une démarche responsable !

Concernant la situation de la DRFIP 44, la directrice a fait état du nombre d'agentes et d'agents présent.e.s. dans les différents services :

Si lundi 16 mars, 30% des agent.e.s travaillaient soit 450 personnes ainsi que 110 autres télé-travaillaient, ce chiffre a évolué au cours de la semaine pour arriver vendredi 20 aux chiffres de 25% de personnes présentes (371) et 8% de télétravailleuses et télétravailleurs (114).

Le nombre de personnes placées en télé-travail va continuer à évoluer puisque la direction, va redéployer un certain nombre de micro-portables.

D'une part, ceux qui sont attribués à des collègues affectés sur des missions non prioritaires vers celles et ceux qui effectuent des missions prioritaires et d'autre part des équipements aujourd'hui non utilisés.

De plus, ces déploiements ne peuvent se faire qu'en fonction des capacités des collègues de la DISI, de leurs possibilités techniques (ouverture de Medoc Web possible désormais ce qui rend possible le télé-travail pour les collègues des SIE notamment à St-Nazaire) et en évitant de saturer les réseaux.

Il faut également ne pas oublier que, selon les services, le nombre de missions possiblement réalisables en télé-travail peut être très différent.

Le nombre d'agentes et d'agents présent.e.s varient bien évidemment en fonction de l'évolution des missions, par exemple l'élaboration de la paie pour les trésoreries, les services Liaisons Rémunérations, le SPFE en fonction de l'activité des études notariales, celles-ci fermant au vu de la baisse des transactions.

La directrice a tenu à préciser que l'ensemble des services y compris ceux de la direction, fonctionnait en mode dégradé et que des ajustements devaient avoir lieu en permanence afin de pouvoir répondre le mieux possible aux missions définies comme prioritaires.

Elle a également précisé que la campagne d'évaluation, dont l'échéance était fixée au 31 mars prochain était reportée à une date qui sera fixée ultérieurement.

Néanmoins pour celles et ceux qui en seraient d'accord, l'entretien pourrait avoir lieu par téléphone.

De plus, pour celles et ceux qui peuvent avoir accès à leur espace personnel depuis chez eux (taper portail DGFIP à partir d'un moteur de recherche puis accéder avec vos codes habituels), elles et ils peuvent poursuivre la procédure (rédaction du CREP, signature de l'agent, visa de l'AH).

Pour Solidaires Finances Publiques, cet exercice n'a rien de prioritaire, il est urgent d'attendre. (En revanche, pour celles et ceux qui ont déjà décidé de faire un recours, commencez à réfléchir à vos arguments).

Elle a réaffirmé la nécessité de respecter scrupuleusement les gestes barrière d'autant qu'il semblerait que l'on se dirige vers une prolongation de la durée de confinement.

Les comptes-rendus nationaux sur Solidaires Finances Publiques.org



Elle a répondu ensuite aux questions des organisations syndicales :

Questions	Réponses
<p>Comment va s'organiser la mise en place des mesures de soutien aux entreprises et aux indépendant.e.s, notamment l'octroi de l'indemnité de 1500 € mise en place par le gouvernement ?</p>	<p>A ce stade (le 20 mars), rien de précis n'était encore prévu dans les directions locales, les demandes ne devant être faites qu'à partir du 31 mars sur le portail de la DGFiP. Les directions ne disposent pas encore de modus operandi.</p> <p>A priori les SIE ne devraient pas être concernés par cette nouvelle mission, ces derniers étant déjà sollicités par les demandes de report des impôts directs et les remboursements de crédit de TVA ou autre.</p> <p>Concernant la délégation de signature, celle-ci a été portée à 500 000 € (JO du 22 mars 2020) jusqu'à la fin du deuxième mois suivant la fin des mesures de limitation des déplacements et d'interdiction de rassemblements.</p> <p>La TVA n'est aucunement visée par le dispositif gouvernemental, seuls les impôts directs et les cotisations Urssaf sont concernés.</p> <p>Les SIE ont pour consigne de faire remonter les demandes qu'ils reçoivent au sujet de l'indemnité de 1 500 € sur la balf gestion fiscale. Une collègue s'est vu confié les premières demandes avant l'arrivée des formulaires ad hoc (31 mars).</p>
<p>Elaboration des prochaines payes par les trésoreries et allègement de la chaîne comptable pour les collectivités ?</p>	<p>Concernant les opérations pour le mois d'avril : 2 situations peuvent se présenter :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la collectivité a eu les moyens de mettre à jour son fichier paye, il en sera alors tenu compte. • dans le cas contraire, la paye de mars sera reconduite à l'identique. • concernant plus particulièrement les agent.e.s de la DGFiP, les avancements d'échelon ne seront pas pris en compte pour le moment. <p>Des mesures d'allègement sont prévues notamment pour l'envoi des pièces pour le SFACT. Devraient également paraître au Journal Officiel des mesures de simplification concernant le contrôle de la chaîne comptable, néanmoins la vigilance demeure, une attention particulière sera portée à toute opération inhabituelle.</p>
<p>La présence d'agent.e.s aurait été justifiée par l'obligation de rattraper des retards ?</p>	<p>Cela a été effectivement possible, notamment à Nantes Municipale, pour enregistrer les encaissements afin de pouvoir payer les fournisseurs ou autres partenaires des collectivités.</p>
<p>Délivrance de tickets restaurants ?</p>	<p>Toujours pas d'informations en local</p>
<p>Quelle solution a été mise en place pour les personnes venant retirer leur chèque de secours contre du numéraire ?</p>	<p>Un numéro de téléphone est indiquée à l'extérieur de l'accueil de Versailles. Une personne a été reçue immédiatement. Très très peu de demandes ont été formulées.</p>
<p>La question des mesures de confinement des conjoints de personnes empêchées a été posé de nouveau au vu de situations délicates.</p>	<p>Pour la direction, il n'y a pas de mesures de confinement particulières à prendre pour les conjoint.e.s de personnes fragiles dans la mesure où les consignes pour se protéger sont strictement respectées dans les bureaux.</p> <p>Elle se déclare ne pas être compétente pour évaluer si ces personnes doivent être confinées ou non.</p> <p>Pour toute question sur la conduite à tenir dans ce cas, elle est à poser au médecin de prévention qui examinera les situations au cas par cas.</p>
<p>Quid en cas de suspicion de maladie d'un collègue, la fermeture du service est elle envisagée ?</p>	<p>Même réponse que la question précédente qui est de prendre contact avec le médecin de prévention. La fermeture du service n'est pas envisagée au vu des consignes actuelles. Les conduites à tenir en cas de suspicion ont été mise sur Ulysse.</p>
<p>Quid de l'accueil sur rendez-vous ?</p>	<p>La période rend crucial le contre appel, le règlement à distance est préconisé. Excepté pour résoudre un problème particulièrement grave et urgent donc rare, la pratique de réception sur rendez vous est à éviter.</p> <p>Si un rendez vous devait se tenir, il ne pourrait avoir lieu au détriment des consignes de sécurité.</p>
<p>Les personnels de ménage étant eux aussi impactés par les mesures de confinement, serait il possible de procurer des lingettes, gants et autres aux agent.e.s. La direction a t elle connaissance du nombre de salariées des prestataires de ménage empêchées?</p>	<p>Pas d'agent.e.s Berkani en arrêt.</p> <p>Des lingettes, du gel hydroalcoolique et des gants devraient parvenir dans les services la semaine 13.</p> <p>Des consignes ont été données pour le nettoyage régulier des poignées de portes, boutons ascenseurs etc...</p>

Tout en sachant que l'échelon local n'était pas décisionnaire, Solidaires Finances Publiques a tenu à demander à la directrice de faire remonter la demande de suppression du jour de carence ainsi que le report de la campagne d'impôt sur le revenu.

Si la le jour de carence a été suspendu par le Premier Ministre, la question du report de la campagne IR n'est toujours pas tranchée (cf information du 19 mars sur le site national de Solidaires Finances publiques « Impôt sur le revenu, déclaration des revenus, déclaration de résultats : les échéances fiscales qu'il faut reporter).

**Pour joindre Solidaires Finances Publiques 44 : solidairesfinancespubliques44@gmail.fr
Pensez aussi à notre site internet et à notre page facebook.**